

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11/04/2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 21 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BARTHEZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2019

Étaient présents : MM. BARTHEZ Gérard – ARNAUD Suzanne – BANCO Sabine – CASSAGNOL Jérôme – CASTEL Jean-Claude – MENDOZA Yves – LOPEZ Suzanne – VALERO Alain – VICENTE Angélique

Absents : EL MEDDEB Taoufik (procuration à BANCO Sabine) – RUBIO Claude (procuration à BARTHEZ Gérard) – ZENSZ Marie (procuration à VALERO Alain).

Secrétaire de séance : M. CASTEL Jean-Claude

Après examen du compte rendu de la séance précédente, approuvé à l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la séance :

1) VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES

Pour l'année 2019, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des trois taxes. Ceux-ci restent donc identiques à ceux de l'an dernier soit :

24,60 % pour la taxe d'habitation (TH)

34,36 % pour le foncier bâti (TFB)

82,92 % pour le foncier non bâti (TFNB)

Le produit attendu en 2019 s'élève à 566 199 € (TH : 272 322 € ; TFB : 250 759 € ; TFNB : 43 118 €).

M. le Maire a rappelé que depuis 1995, les taux communaux n'ont été augmentés, modérément que deux fois en 2003 puis en 2008.

2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – BUDGET COMMUNAL 2018

Sur proposition de Mme BANCO, adjointe déléguée à la culture et au sport, le conseil municipal a ensuite procédé, à la l'unanimité à l'octroi des subventions aux diverses associations.

Les associations de la commune sont subventionnées comme suit :

Amicale Ferralaise de Pêche :	534 €	
ACCA :	865 €	(dont subvention exceptionnelle 300 €)
Coopérative scolaire :	503 €	
Pétanque Club Ferralais :	250 €	
AICA Entente Boutenac-Ferrals :	200 €	
Anciens combattants (ACVG) :	290 €	
Orion Danse :	500 €	
Vigne de la Fraternité :	2 590 €	(dont subvention exceptionnelle 2000 € accordée pour les 30 ans de l'association)
Team Garbolino :	590 €	
Association de Gymnastique :	390 €	
AFCASEL :	1 350 €	
De Fil en Aiguille :	100 €	
Piramida de las Corbieras :	200 €	
USF XIII :	5250 €	
Shotokan Karaté :	300 €	(dont subvention exceptionnelle 250 €)
Team Agility cathare	300 €	
Animations Faire à l'Aise (Carnaval)	1 800 €	

Soit un total de 16 012 €

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMMUNE

Le conseil municipal a adopté le compte administratif 2018 de la commune à l'unanimité : 11 voix pour (le maire ne participe pas au vote).

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : +142 031,03 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : - 126 739,39 €

Soit un résultat global de : + 15 291,64 €

Affectation du résultat de fonctionnement : 142 031,03 € au compte 1068 de la section d'investissement

Le conseil municipal a ensuite approuvé le compte de gestion du receveur municipal, conforme aux écritures du compte administratif, à l'unanimité.

4) BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE

Le conseil a adopté le budget primitif 2019 de la commune à l'unanimité. La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 1 207 800 € et permet de dégager un autofinancement (virement vers la section d'investissement) de 128 700 €. Les nouvelles dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 205 791,64 €. Ont notamment été prévus dans ces dernières les travaux suivants :

- La seconde tranche du programme de remplacement des lanternes d'éclairage public (éclairage led plus économe)
- La pose de coussins berlinois avenue de la Mer
- Le remplacement de la porte d'entrée de l'ALAE et la pose de gâches électriques à l'école (sécurisation des accès)
- La mise en place de « districanins » (distributeurs de sacs destinés au ramassage des déjections de chiens par leurs propriétaires)
- Les travaux de remise en état suite aux inondations du 15/10/2018 (voirie, installations électriques complexe sportif et camping, clôture camping, toitures école), en fonction des subventions qui seront obtenues
- La rénovation du cinéma (également en fonction des subventions obtenues). Sur ce dernier point, et préalablement au vote du budget, M. VALERO a fait part de son opposition au projet de rénovation du cinéma, même si l'opération venait à être correctement subventionnée, estimant que d'autres priorités devaient être établies.

Les principaux travaux reportés au titre des restes à réaliser de l'année 2018 sont les suivants :

- La rénovation de l'éclairage du terrain de rugby (éclairage led)
- La rénovation extérieure du Mille-Club (bardage)
- Le programme d'éclairage public retenu par le Syndicat Audois d'Energie (remplacement des armoires de commandes et des lanternes de style du cœur de village)
- L'aménagement de l'avenue de Carcassonne (sécurisation de l'entrée d'agglomération).

La dette de la commune s'élève à 634 € par habitant au 1^{er} janvier 2019 (648 € par habitant au 31/12/2019, en incluant l'emprunt 120 000 € décidé l'an dernier). Ce montant se situe donc dans la moyenne des communes de même strate, qui est de 639 € au niveau départemental et de 733 € au niveau régional.

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 du service eau et assainissement (11 voix pour, le maire ne participant pas au vote).

Résultat de clôture de la section d'exploitation : + 76 635,33 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : + 102 617,66 €

Soit un résultat global de : + 179 252,99 €

Affectation du résultat de fonctionnement : 76 635,33 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Le conseil municipal a ensuite approuvé à l'unanimité le compte de gestion du service eau et assainissement présenté par le receveur municipal, conforme aux écritures du compte administratif.

6) BUDGET PRIMITIF 2019 - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a ensuite adopté à l'unanimité le budget 2019 du service. Celui est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 194 000 € pour la section de fonctionnement et à 277 917,66 € pour la section d'investissement. Dans ces dernières sont notamment prévus les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable (4^{ème} tranche – place du Château et rue de l'Orbieu) ainsi que l'extension du réseau d'assainissement de la rue des Amandiers, en fonction des subventions qui seront éventuellement obtenues pour ces projets.

7) AFFAIRES CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION DE LA MISSION DE PATROUILLE FORESTIERE

L'assemblée a approuvé à l'unanimité la convention de financement et réalisation de la mission d'activation de la patrouille forestière (prévention des incendies de forêt) établie par M. GALINIER Michel. Le coût prévisionnel de la mission s'élève à 3 028 €. La mission correspond à l'activation de la patrouille par 2 personnes pour une durée de 87 jours, du 28 juin au 30 septembre 2019, sur les communes de la Pinède : BOUTENAC, THEZAN DES CORBIERES, MONTSERET, SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE, FERRALS LES CORBIERES, LUC SUR ORBIEU, FABREZAN, ORNAISONS.

8) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

• RUMEURS DE RELANCE D'UN PROJET DE CENTRALE A BITUME :

M. le Maire fait part de la propagation, au travers des réseaux sociaux, d'une rumeur selon laquelle un nouveau projet de centrale à bitume allait voir le jour sur la Plaine. Il tient à préciser que les travaux en cours sur le terrain d'assiette de ce projet aujourd'hui abandonné, situé le territoire de LEZIGNAN, sont uniquement destinés à aménager une aire de stockage de terre dans le cadre du chantier de l'autoroute.

• ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT :

A la suite du décès de M. Gilles SALA, survenu le 28/02/2019, M. le Maire propose de réunir le Conseil Municipal le 17/04/2019 à 18H afin de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint délégué aux travaux. Malgré la tristesse de l'ensemble de l'équipe municipale, cette élection s'avère en effet indispensable pour la bonne marche de la municipalité et de ses services.

• INFORMATIONS DIVERSES :

- Les travaux de sécurisation de l'entrée de l'ALAE (porte d'entrée) et de l'école (gâches électriques avec visiophones) ont été commandés
- Les travaux de rénovation de l'éclairage du terrain de rugby ont été réalisés (entreprises ARAUJO et COSTE TP)
- Les travaux dans le cadre du programme d'éclairage public du SYADEN ont été commandés
- L'armoire électrique du local de pompage pour l'arrosage du stade est cours de remplacement (entreprise MIQUEL)
- Une consultation des entreprises a été lancée pour le programme de travaux de réfection des voies endommagées lors des intempéries du 15/10/2018
- Deux propriétaires du lotissement le Clos des Corbières, ont réitéré leur demande de cession de terrain communal au droit de leurs parcelles, en bordure du chemin de Galipalmos. Il a été convenu de vérifier rapidement la possibilité de maintenir la possibilité d'entretenir le ruisseau, celui-ci recueillant les eaux pluviales de l'avenue des Vignerons et de la rue de la Pinède.
- M. VALERO a demandé ce qui était prévu pour les constructions illégales implantées au lieu-dit « Combe en Joulia ». M. le Maire l'a informé qu'une procédure de « cabanisation » avait été lancée par le policier municipal. Le dossier a été transmis le 29 janvier au Procureur de la République de Narbonne ainsi qu'au Sous-Préfet. M. le Maire a fait aussi part du lancement d'une procédure de constatation d'infraction concernant la construction à côté du cimetière. Celle-ci avait été autorisée initialement dans le cadre d'une

activité agricole (production et vente sur place de légumes). Cependant la transformation en activité commerciale (vente de produits de déstockage) a entraîné un changement de destination non autorisé par le plan local d'urbanisme.

- Mme BANCO a fait part à l'assemblée de la création d'un ciné-club. Celui-ci fonctionnera dans un premier temps avec le support de Ciném'Aude. Une association sera ensuite créée. Une séance mensuelle sera programmée à partir de mai ou juin prochain. Elle informe également l'assemblée de l'organisation, le 19 avril, du 8^{ème} festival de cinéma jeune public. Mme BANCO a poursuivi en indiquant que les trois boîtes à livres achetées par la municipalité seront prochainement placées dans le village. Enfin elle a informé l'assemblée sur l'état d'avancement du projet de réalisation de panneaux pédagogiques. La conception graphique de ces panneaux est à l'étude. La pose est prévue pour le mois de septembre prochain.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance a été levée à 23H55.